Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 031-200023596-20261026-DP345_2026-DE

Toulouse, le 8 octobre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP345-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°079N2023 relatif aux travaux de création du réservoir sur tour Rebigue 2 et du réseau de transfert – Phase 2 – Lot 4 : Réservoir sur tour Rebigue 2, notifié le 6 juin 2024, au groupement d'entreprises EIFFAGE GC (mandataire) / TRACE & ASSOCIES ;

Considérant l'agrément en date du 24 mars 2026 de la sous-traitance de l'entreprise LES PEPINIERES DU LANGUEDOC pour EIFFAGE GC, d'un montant maximum de 23 818.50 € HT, relative à des prestations d'aménagements extérieurs ;

Considérant la réception de la déclaration de sous-traitance modificative de l'entreprise LES PEPINIERES DU LANGUEDOC pour EIFFAGE GC, d'un nouveau montant maximum de 3 712.50 € HT, relative à des prestations d'aménagements extérieurs ;

décide

Article unique : d'accepter et d'agréer la sous-traitance modificative de l'entreprise LES PEPINIERES DU LANGUEDOC pour EIFFAGE GC, d'un nouveau montant maximum de 3 712.50 € HT, relative à des prestations d'aménagements extérieurs.

Jean-Louis REMY
Vice-Président